

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 104/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Future gestion du service
Déchets - Signature Convention
adhésion à un groupement de
commande

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
- Excusé(e)** Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY
Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON,
- Absent(e)s** Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant la fin des marchés de collecte OMR, DMR et du verre au 31/12/2025, avec l'éventualité d'une prorogation de 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31/12/2027,

Il est nécessaire d'anticiper.

Plusieurs hypothèses de gestion pour le service Déchets ont été étudiées en exécutif :

Hypothèse 1 : Renouvellement des marchés de collecte avec les prestataires actuels (renouvelable deux fois 1 an) soit jusqu'au 31/12/2027 au plus.

Hypothèse 2 : Publication d'un nouveau marché de fournitures et de services pour les 3 lots.

Hypothèse 3 : Intégrer un marché de groupement de commande avec d'autres collectivités par l'intermédiaire du SMCOM.

Le SMCOM est un syndicat de collecte des déchets composé des CCA800, CCFD et CCM qui porterait le groupement de commande pour un marché de collecte avec les collectivités suivantes : *CC Val de Morteau, CC Portes du Haut Doubs, CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs, CC Plateau du Russey, CC Pays de Maiche, CC Pays de Sancey Belleherbe.*

Pour mémoire, le syndicat avait déjà porté ce groupement de commande en 2019 et le renouvellement de celui-ci a été validé par les membres en comité de pilotage du 27 octobre 2023.

Le marché comportait 2 lots, un lot pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables et un second lot pour la collecte du verre.

Pour relancer ce marché en novembre 2024 il faut :

- Signer une nouvelle convention de constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités adhérentes au futur groupement. Cette convention définira les modalités de fonctionnement du groupement,
- désigner le SMCOM en tant que coordonnateur du futur marché,
- constituer une commission d'appel d'offres ad'hoc avec 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par structures membres du groupement.

En complément, il est précisé que la partie sur la relation à l'utilisateur, le suivi des contrats et la facturation serait gérée par la communauté de communes, l'organisation actuelle resterait donc inchangée. De même que le traitement des déchets resterait géré par le SYBERT.

La CCLL ne souhaitant pas prendre de décision sans avoir étudié l'ensemble des hypothèses, il a été proposé d'intégrer **ce groupement de commande en tranche optionnelle.**

A la vue des éléments exposés, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'intégrer la CCLL dans le groupement de commande coordonné par le SMCOM pour la collecte des déchets (OMR, DMR et verre) en tranche optionnelle,
- d'approuver le projet de convention et les modalités s'y rapportant,
- de désigner comme membre coordonnateur du nouveau groupement le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs (SMCOM),
- d'approuver le principe de constitution d'une Commission d'Appels d'Offres ad'hoc avec 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par les structures membres du groupement,

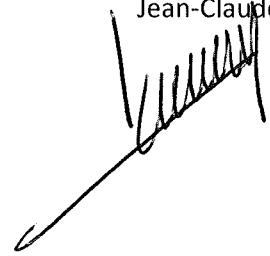
- de désigner M. STADELMANN Jean-Claude comme membre titulaire et M. GARNIER Christophe comme membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres créée pour ce groupement de commandes,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention constituant le groupement de commandes précité.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.

